



**Questionnaire sur la réforme des collectivités territoriales
adressé aux élus du Loir-et-Cher**

Facultatif : Commune :
Nom :
Fonction(s) :

**Questionnaire à renvoyer avant le 16 novembre à
Jacqueline Gourault
Sénat
15 rue de Vaugirard,
75291 PARIS CEDEX 06**

1. Selon vous, une réforme des collectivités territoriales est-elle nécessaire, concernant :
 - La réorganisation des niveaux d'administration territoriale
 - Les modalités de leurs compétences
 - Les finances locales

2. Concernant la clause de compétence générale, considérez-vous que :
 - Toutes les collectivités territoriales doivent la conserver
 - Elle doit être réservée aux seules communes
 - Elle doit être réservée aux communes et à une autre catégorie de collectivités territoriales (laquelle ?)

3. Dans les domaines de compétences exercées par plusieurs collectivités et groupements, faut-il mettre en œuvre la notion de « chef de file » ?

4. La pratique des financements croisés pose-t-elle aujourd'hui problème ? Dans l'affirmative, quelles solutions préconiserez-vous pour y remédier ?
 - Leur interdiction
 - La limitation à deux collectivités territoriales ou groupements du nombre des co-financeurs
 - L'obligation, pour le maître d'ouvrage, de financer à hauteur de 50%, selon le principe « qui décide paye »
 - Autre :
 -
 -

5. Vous paraît-il souhaitable de supprimer les services déconcentrés de l'Etat lorsqu'une compétence est exercée essentiellement par les collectivités territoriales ?

6. Faut-il rapprocher les conseils généraux des conseils régionaux ? Dans l'affirmative, vous semble-t-il opportun de désigner des conseillers territoriaux qui siègeraient dans les deux collectivités ?

7. Si des conseillers territoriaux étaient créés, quel mode de scrutin devrait être mis en place :
 - Scrutin de liste avec prime majoritaire dans une circonscription départementale
 - Scrutin uninominal dans des cantons avec un seuil démographique plus important qu'aujourd'hui.
 - Scrutin mixte : uninominal dans des cantons et de liste dans des circonscriptions départementales (solution gouvernementale)
 Si oui, dans quelles proportions :
 - Scrutin uninominal 80%, scrutin de liste 20%
 - Scrutin uninominal 60%, scrutin de liste 40%
 - Scrutin uninominal 50%, scrutin de liste 50%

8. Estimez-vous que les Pays doivent être :
- Supprimés dans tous les cas
 - Redélimités pour harmoniser leur périmètre avec celui des EPCI à fiscalité propre qu'ils regroupent
 - Maintenus en tant qu'espaces de projets
 - Autre :
 -
 -
9. Pensez-vous qu'il soit nécessaire, dans certains cas, de favoriser la fusion de certaines collectivités pour atteindre une « taille critique » ?
 Dans l'affirmative, précisez :
- entre régions
 - entre départements
 - entre EPCI
 - entre communes
10. Faut-il renforcer les compétences obligatoires des communautés de communes ?
11. Faut-il assurer un socle de compétences minimum pour les communes ?
 Si oui, quelles compétences doivent leur être réservées ?
-
-
12. Etes-vous favorable à l'instauration du fléchage en remplacement du mode de désignation actuel des délégués communautaires ?
13. Le panachage doit-il :
- être possible dans les communes de moins de 3500 habitants (système actuel)
 - être possible dans les communes de moins de 500 habitants (système proposé par le gouvernement)
 - être interdit dans toutes les communes
14. Pensez-vous que le nombre de délégués communautaires représentant chaque commune doit être fixé :
- librement par les communes concernées
 - par les communes concernées, dans une fourchette déterminée par la loi en fonction de leur démographie
 - par la loi en fonction de leur démographie
15. La taxe d'habitation doit-elle varier en fonction :
- des bases de la valeur locative
 - des revenus
 - des deux conjugués

Tout à Plutôt Plutôt Pas du
fait oui non tout

16. Aujourd'hui le produit de la taxe professionnelle est réparti entre les intercommunalités ou communes, le département et la région. La contribution économique territoriale (CET) devrait remplacer la taxe professionnelle. La cotisation complémentaire, part de la CET assise sur la valeur ajoutée, doit-elle :
- être répartie comme l'ancienne taxe professionnelle
 - être réservée à moins de collectivités (lesquelles)
.....
 - être réservée à une seule collectivité (laquelle)
17. Pour la cotisation complémentaire de la CET, préférez-vous :
- un taux unique fixé nationalement
 - un taux variable en fonction des décisions des élus locaux
18. Pensez-vous que l'Etat doit :
- assurer des dotations à toutes les communes
 - compenser les inégalités entre communes (péréquation)